

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01126

Numéro SIREN : 829 953 959

Nom ou dénomination : 1 2 3 LUNE

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2021 sous le numéro de dépôt 19720

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU 1 2 3 LUNE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 3 rue du 04 septembre 13100 AIX EN PROVENCE Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 8 2 9 9 5 3 9 5 9 0 0 0 1 4Néant *Exercice N clos le,
30/06/2021

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 550	AG	11 550	
		Fonds commercial (I)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	28 096	AU	5 962	22 134
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	2 000	BI		2 000	
TOTAL (II)		BJ	41 646	17 512	24 134		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 702	BY	6 702	
		Autres créances (3)	BZ	19 003	CA	19 003	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Disponibilités		CF	109 128	CG	109 128		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	134 834	CK	134 834		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	176 481	IA	17 512	158 969	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

CERTIFIÉ CONFORME
LE GÉRANT



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU 1 2 3 LUNE		Néant <input type="checkbox"/> *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000)	DA			2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD				
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG				
	Report à nouveau	DH			(839)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			17 374	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	DL	TOTAL (I)		18 534		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
		DO	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
		DR	TOTAL (III)			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			46 226	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			1 544	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			52 230	
	Dettes fiscales et sociales	DY			33 702	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA			6 730		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
		EC	TOTAL (IV)		140 434	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
		EE	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		158 969	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC				
		ID				
		IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			114 897		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 1 2 3 LUNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 158 969 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 17 374 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks



BL

Règles et méthodes comptables

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 550			11 550
Immobilisations incorporelles	11 550			11 550
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 591			7 591
- Matériel de transport		18 926		18 926
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	565	1 015		1 580
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 156	19 941		28 097
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 000			2 000
Immobilisations financières	2 000			2 000
ACTIF IMMOBILISE	21 706	19 941		41 647

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		19 941		19 941
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		19 941		19 941

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste
Virements vers l'actif circulant
Cessions
Scissions
Mises hors service

Diminutions de l'exercice

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 368	182		11 550
Immobilisations incorporelles	11 368	182		11 550
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 519	1 263		2 781
- Matériel de transport		2 608		2 608
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	565	8		573
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 084	3 879		5 962
ACTIF IMMOBILISE	13 452	4 060		17 512

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 27 706 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 000		2 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	6 703	6 703	
Autres	19 003	19 003	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	27 706	25 706	2 000

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital

Capital social d'un montant de 2 000,00 euros décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	200	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	200	10,00

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/07/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2021
Capital	2 000				2 000
Report à Nouveau	-17 196	-840	-840	-17 196	-840
Résultat de l'exercice	16 356	-16 356	17 374	16 356	17 374
Total Capitaux Propres	1 160	-17 196	16 535	-840	18 535

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total					

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Dettes

Notes sur le bilan

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 140 434 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	46 226	20 689	25 537	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 545	1 545		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 230	52 230		
Dettes fiscales et sociales	33 702	33 702		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 731	6 731		
Produits constatés d'avance				
Total	140 434	114 898	25 537	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 19 000

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 23 975

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 160
Dettes fiscales et sociales	5 750
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	31 910

Notes sur le bilan

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	26 160
Dettes provis. pr congés à payer	2 638
Charges sociales s/congés à payer	923
Cot° Taxe d Apprentissage	655
Cot° Formation continue	1 534
Total	31 910

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits

1 2 3 LUNE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000,00 €

Siège social : 3 rue du 04 septembre

13100 AIX EN PROVENCE

829 953 959 RCS AIX-EN-PROVENCE

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le seize novembre, à quatorze heures,

la société CHAT PERCHE représentée par Bruno L'HERMINE, agissant en qualité d'associée unique de la société 1 2 3 LUNE, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2021,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 juin 2021 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à 17 374,46 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 17 374.46 €

- Une somme de - 839.63 €

à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant

- Affectation d'une somme de 200.00 €

au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social

- Soit une somme distribuable de 16 334.83 €

- Une somme de 15 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 75.00 €

- et le solde, soit 1 334.83 €

au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 75,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 mars 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

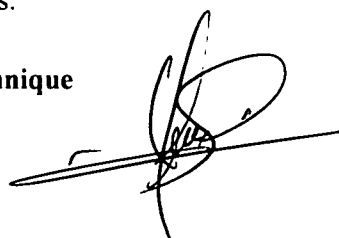
L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associée unique



1 2 3 LUNE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000,00 €

Siège social : 3 rue du 04 septembre

13100 AIX EN PROVENCE

829 953 959 RCS AIX-EN-PROVENCE

TEXTE DES DECISIONS ANNUELLES PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 NOVEMBRE 2021

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 juin 2021 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à 17 374,46 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 17 374.46 €

- Une somme de - 839.63 €

à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant

- Affectation d'une somme de 200.00 €

au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social

- Soit une somme distribuable de 16 334.83 €

- Une somme de 15 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 75.00 €

- et le solde, soit 1 334.83 €

au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 75,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 mars 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

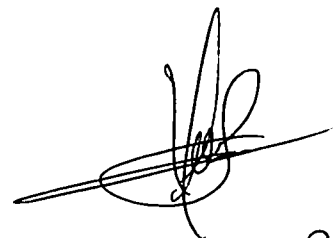
L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.



RZ

1 2 3 LUNE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000,00 €

Siège social : 3 rue du 04 septembre

13100 AIX EN PROVENCE

829 953 959 RCS AIX-EN-PROVENCE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 16 NOVEMBRE 2021

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à 17 374,46 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 17 374.46 €

- Une somme de - 839.63 €

à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant

- Affectation d'une somme de 200.00 €

au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social

- Soit une somme distribuable de 16 334.83 €

- Une somme de 15 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 75.00 €

- et le solde, soit 1 334.83 €

au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 75,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 mars 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.